

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 15 décembre 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	8

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre 2021, à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Phillipe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS

GAILLOT Philippe
MENEGHIN Gaël
IMMER Alain
GUINDT Philippe

OGER Isabelle
THILL Céline
VIEIRA Christophe
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSÉS

BRUN Jérôme
DEBAILLEUL Delphine
PEREIRA Julien
REUTER Olivier
SIVEC Jean
VALANCE Bénédicte

Donnant procuration à GUINDT Philippe

Donnant procuration à IMMER Alain

Donnant procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Objet : 2021 – 586 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du grade de la secrétaire de mairie, Madame Elodie WARCHOL, en poste depuis le 01/01/2021, (son grade actuel n'étant pas en lien avec le poste de secrétaire de mairie), il convient de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (une demande d'avance de grade sera demandé en janvier au centre de gestion).

Monsieur le Maire fait part des difficultés d'assurer pleinement le secrétariat de mairie compte tenu du poste à 20 heures semaine. L'arrivée à partir de 2022 de plus de 50 logements rendra la situation intenable, il conviendrait d'augmenter les horaires de travail, pour palier à la surcharge de travail.

Afin de ne pas perturber, le travail de la secrétaire et compte tenu du développement des échanges et traitements en numérique, l'ouverture au public ne sera pas modifiée. Nous maintenons la possibilité de demander des rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture au public.

Après différents échanges **Monsieur le Maire propose à l'Assemblée** la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet, soit 26/35^{ème} pour effectuer les missions liées aux fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} janvier 2022.

SEANCE DU 15 décembre 2021

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2022

SERVICE					
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (NOMBRE)	NOUVEL EFFECTIF (NOMBRE)	DUREE HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	0	0	26 HEURES
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	1	1	20 HEURES

Le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe sera pourvu après accord du Centre de Gestion que nous solliciterons pour l'avancement de grade de Mme Warchol Élodie et corrélativement pour la suppression du poste d'Adjoint Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Considérant** le tableau des emplois ;
- Considérant** la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif principal, en raison du changement de grade de la secrétaire de la mairie de Beyren-lès Sierck ;
- DECIDE** d'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire,
- DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposés,
- PREVOIT** d'inscrire au budget de l'année 2022 les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 21/12/2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21/12/2021

Le Maire,